

CONSEIL MUNICIPAL

DU 01/12/2004

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, BLANC Freddy, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GAUTHIER CLERC Maurice, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, SCHMIDT Francesca
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël GINDRE Nicolas HENRIOT Françoise qui donne procuration à JOUFFROY Catherine,
Secrétaire de séance	SCHMIDT Francesca

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 29/10/2004 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Enfance (CR conseil Ecole - Crèche - Halte Garderie)
- Cimetière (bilan commission)
- Coût pour la commune de la FHJ
- Courriers divers
 - Tarifs salle 3ème âge
 - Courrier de M. et Mme Baron
 - Courrier de Mme Pitel Valérie et M. Delplanque
 - Courrier de M. Misserey Sébastien
- Rapport annuel du syndicat des eaux des Rousses
- AGCS

A la demande de Monsieur Maurice Gauthier Clerc, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Conseil Municipal des jeunes
- Motion de soutien aux élus démissionnaire de la Creuse
- Boulangerie

I. VIA FERRATA

M. le Maire présente succinctement le concept de via ferrata et fait un point historique concernant le sujet en question :

- Une Via Ferrata est un sentier de randonnée en milieu accidenté bénéficiant de système de sécurité
- Une rencontre entre M. Mittler (S.A.R.L. la boîte à montagne) et M. le Maire pour présentation d'un projet de Via Ferrata sur les communes de Villard St Sauveur et Septmoncel dans le secteur des Foules et du Replan avait eu lieu au printemps. M. le Maire avait demandé aux porteurs de projet de prendre contact avec l'ensemble des «institutionnels» concerné par le projet. M. le Maire s'était engagé à ce que la commune prenne position ensuite.

Avant de donner la parole à Messieurs Mittler et Gudefin auteurs du projet, M. le Maire indique au conseil qu'il est souhaitable de prendre une délibération de principe concernant l'avis de la Commune sur ce projet.

L'exposé visait notamment à répondre aux questions concernant le tracé, la sécurité, l'environnement et les retombées économiques pour le secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'avère favorable au projet à la condition que les questions environnementales et celles liées à l'exercice de la chasse sur le secteur soient étudiées très précisément.

II. PROGRAMME TRAVAUX GOUDRONNAGE

Compte tenu des faibles disponibilités des entreprises du secteur et dans le but d'obtenir les meilleures conditions de réalisations, il paraît souhaitable de planifier les travaux et les commandes le plus tôt possible.

L'Équipement a produit une évaluation sur les routes où des travaux sont à prévoir à savoir :

Loges d'Arbez, rue du Centre à Montépile, rue du Bas du Village, rue des Ecoles.

Par ailleurs, M.le Maire rappelle la demande de plusieurs privés pour le goudronnage de chemins ruraux. Les membres de la commission travaux se rendront sur le terrain.

Le Conseil est favorable à des demandes de devis concernant l'ensemble des travaux .

III. NOMINATION D'UN SECOND REGISSEUR SUPPLEANT

M. Pierre Legay est actuellement régisseur adjoint. Afin de faciliter les relations avec la trésorerie et le secrétariat de mairie et en vue de mieux gérer le temps de secrétariat, il a paru souhaitable de nommer un régisseur supplémentaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité élit Mme Francesca Schmidt.

IV. EXPOSITION SALLE DE MAIRIE

Le Conseil Municipal est favorable à la poursuite d'une exposition annuelle en salle de mairie. Deux artistes taiwanais, photographe et graveur exposeront leurs œuvres du lundi 20 décembre au dimanche 02 janvier. Le vernissage est prévu le dimanche 19 décembre.

Considérant la récurrence des expositions et leur intérêt culturel pour le secteur, M. le Maire propose de recruter un agent polyvalent pour réaliser quelques travaux spécifiques au sein de la salle d'honneur du Conseil.

Après avoir exposé les coûts d'une telle opération et la possibilité de recruter M. Nicolas Nouhen, la question d'équiper la salle de mairie en lumières et accrochages permanents de manière à pouvoir accueillir les expositions dans de bonnes conditions est soumise au vote avec le résultat suivant :

- Equipement support rails : 11 voix favorables
- Equipement éclairage «spots » : 8 voix favorables 3 oppositions

V. DENEIGEMENT 2004/2005

Après discussion avec les communes des Molunes et de Bellecombe, le MB Track restera à Septmoncel équipé de la fraise. M.le Maire propose la mise à disposition de la petite étrave sous condition de déneigement de Bévy et Le Manon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à ce type de fonctionnement.

Par ailleurs, il est donné lecture d'un courrier de Melle Isabelle Bavoux concernant le chemin du Vuez.

M. le Maire fait ensuite le point concernant les possibilités et les besoins de déneigement des chemins ruraux et du centre du village.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1)COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE – CRECHE – HALTE-GARDERIE

a- Compte rendu Conseil d'Ecole

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 09 novembre. Il en ressort divers points :

- Un choix pourrait être à faire entre la scolarisation des enfants de 3 ans des communes extérieures et l'inscription des enfants de 2 ans de Septmoncel. M.le Maire souhaite attendre d'avoir plus d'informations de M. l'inspecteur d'académie sur son projet d'ouverture d'une 3^{ème} classe aux Moussières.
- Comme chaque année, le souci de sécurité aux abords de l'école a été abordé. M. le Maire propose de financer l'équipement adéquat et demande au Conseil d'Ecole de voir si des bénévoles accepteraient d'assurer la sécurité. Il est difficile pour la commune d'embaucher une personne à raison de 1 heure par jour.
- Différents petits travaux restent à réaliser.
- Concernant la subvention annuelle allouée à l'école, M.le Maire demande que l'équipe pédagogique détermine et justifie ces besoins avant mars 2005.
- Un plan d'évacuation des locaux a été établi et testé le 20 novembre par les pompiers en manœuvre.
- La garderie périscolaire se fait dans les préaux et dans la cour de l'école. Néanmoins, lorsque les classes sont fermées, l'employée de la garderie n'a plus accès au téléphone et à la pharmacie. Une demande d'équipement a été soumise.
M.le Maire demande à Mme Schmidt d'étudier la solution la moins onéreuse et la plus pratique.
- L'équipe pédagogique n'est pas favorable à l'occupation de la 4^{ème} classe par la garderie Dalloz au 15 décembre date du début des travaux de la maison de l'enfance. M.le Maire étudie quelle solution adopter pour permettre l'accueil d'un enfant pendant le temps scolaire. M.le Maire propose de s'entretenir avec Mme Marie-France Salin afin de connaître ses besoins en espace et matériel.

b- Crèche

M. le Maire demande à Madame Christelle RAFFIN, présente à la séance de Conseil Municipal, d'exposer le problème financier que connaît la crèche aujourd'hui. Une augmentation de la masse salariale due à la mise aux normes d'encadrement explique le souci de trésorerie d'autant plus qu'une subvention de 6000 euros de la CAF ne sera versée qu'au 1^{er} trimestre 2005.

Le résultat d'exploitation prévisionnel 2004 laisse apparaître un déficit de 9666 euros.

M.le Maire rappelle qu'habituellement une subvention de 5300 euros est attribuée à l'association La Ruche. Cette année, par erreur la commune a alloué seulement 3650 euros de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de verser une subvention complémentaire de 4300 euros, soit 44 % du déficit d'exploitation.

C- Garderie

M. le Maire rappelle la nécessité d'intégrer les garderies Dalloz et municipale. L'association Familles Rurales supervisera la gestion le personnel de la crèche, de la garderie et de la cantine. La municipalité sera évidemment impliquée.

2) CIMETIERE

Après exposé de la réunion du comité consultatif du 12 novembre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer au projet de columbarium afin de ne pas perdre de place et de pouvoir répondre aux demandes de concessions en créant une nouvelle zone trentenaire.

Dans un premier temps, il propose de créer une zone de cav-urnes pour répondre aux besoins crématisse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord à ce projet.

Par ailleurs, des devis sont sollicités pour l'installation d'un caveau d'attente et des caveaux de concessions communes.

M. Maurice Gauthier-Clerc souhaite qu'un règlement du cimetière soit établi. M. le maire propose à M. Gauthier-Clerc d'élaborer un projet en collaboration avec des membres du comité de réflexion.

3) COUT FETE DU HAUT-JURA POUR COMMUNE

M.le Maire récapitule les dépenses supportées par la commune pour la fête du Haut-Jura :

- Dépenses frais de bouche : 1596.62 euros (prévu au budget 1500 euros)
- Dépenses induites à la fête : 2918.49 euros
- Dépenses indirectes pour mise en valeur du patrimoine communal : 1840.40 euros

VII. COURRIERS DIVERS

TARIFS SALLE DU 3^{ème} AGE

M.le Maire fait part du courrier du club Paix et Joie en date du 18 novembre concernant les montants de l'utilisation de la salle du presbytère à savoir :

- Avec usage de la vaisselle 70^E dont 40^E versés au club et 30^E versés à la commune à l'exception des associations de Septmoncel.
- Sans usage de la vaisselle 50^E dont 20^E versés au club et 30^E versés à la commune à l'exception des associations de Septmoncel.

M.le Maire explique cette modification du fait que le club est propriétaire des tables et des chaises. Il rappelle que l'utilisation est gratuite pour les associations et que l'usage est par ailleurs réservé aux résidents de la commune.

COURRIER DE M. et MME BARON

M. et Mme Pierre BARON réfléchissent à l'opportunité de créer un village d'enfants sur le territoire communal. SOS village d'enfants est une association qui accueille des enfants orphelins ou séparés de leur famille.

COURRIER DE MME PITEL ET M. DELPLANQUE

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Pitel et M. Delplanque souhaitant acquérir la parcelle AL 28 appartenant à la commune en vue d'y construire une maison d'habitation. Le Conseil Municipal n'est pas défavorable au projet et propose que Mme Pitel et M. Delplanque fasse un état détaillé de leur projet.

COURRIER DE M.MISSEREY SEBASTIEN

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M.Misserey intéressé pour la location de l'appartement F1 au-dessus de la boulangerie. Les membres de la commission étudient la demande.

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

M.le Maire présente le rapport annuel 2003 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de ce rapport.

VIII. ACCORD GENERAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES

M .le Maire fait part de la motion qu'a pris la Région afin que la Franche Comté soit considérée comme une zone hors AGCS.

Après avoir rappelé ce qu'implique l'AGCS, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet le vœux de voir la commune de Septmoncel classée hors AGCS.

IX. MOTION DE SOUTIEN

Considérant la question de défense des services publics en milieu rural, et le risque de désertification de nos régions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité soutient le mouvement de protestation engagé par les élus démissionnaires de la Creuse.

X. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Suite à la nouvelle élection, le Conseil Municipal des jeunes sera accueilli par ses aînés lors de la prochaine séance.

Séance levée à 1 H 15

Le Maire,
Raphaël PERRIN